

COMMUNIQUÉ

Séance conjointe des gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Collège de la COCOF

11 mars 2021

Les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française ainsi que le Collège de la Commission communautaire française se sont réunis aujourd’hui pour une séance conjointe exceptionnelle. L’occasion pour le Ministre-Président Rudi Vervoort, le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet et la Ministre-Présidente Barbara Trachte de réunir leurs collègues autour de la table pour avancer sur certains dossiers communs.

Parmi ceux-ci, ils se sont accordés sur l’élaboration **d’un accord de coopération en vue de renforcer les engagements communs pris par la Région et les Communautés pour répondre aux besoins spécifiques de l’enseignement et de la petite enfance à Bruxelles.** La Région bruxelloise est le premier pôle d’enseignement du pays. Et si elle n’a pas de compétences spécifiques en la matière, garantir un enseignement de qualité accessible à toutes et tous est avant tout une responsabilité publique, dont l’urgence concerne aujourd’hui tous les niveaux de pouvoir. La Fédération Wallonie Bruxelles, la Région Bruxelloise et la Commission communautaire française ont donc décidé d’avancer vers la conclusion d’un accord de coopération dans le respect des compétences de chacun. Cinq priorités sont mises en avant

comme autant de défis à relever pour garantir une école de qualité, gratuite et accessible à toutes et tous : répondre au défi démographique ; soutenir l'accrochage scolaire des jeunes en difficultés et lutter contre la ségrégation scolaire ; combattre la pauvreté et la déprivation des enfants ; révolutionner l'apprentissage des langues ; adopter une approche spécifique de la petite enfance.

Les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège de la Commission Communautaire Française ont engagé un **travail conjoint visant à soutenir la création de places d'accueil de la petite enfance pour la période 2021-2025**. Cette stratégie, sous l'action combinée de Bénédicte Linard, Ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudi Vervoort, Ministre-Président bruxellois et Bernard Clerfayt, Ministre bruxellois de l'emploi, vise la création de **2.100 places d'ici à décembre 2025 en Région de Bruxelles-Capitale**.

Ces créations de places s'inscrivent par ailleurs dans une stratégie plus globale qui couvre l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et poursuit le travail entamé dans le cadre du plan Cigogne III adopté sous la précédente législature. Elle devra permettre de donner une priorité aux projets bénéficiant d'un soutien concret de la Région en matière d'infrastructures. Elle visera également à favoriser les créations de places dans les entités géographiques les moins bien desservies, et à sélectionner les projets répondant à des besoins sociaux plus particuliers, conformément aux orientations définies par la majorité dans la déclaration de politique communautaire.

Autre point faisant l'objet d'un accord aujourd'hui, **les compétences du Défenseur ou Défenseuse des Enfants (anciennement Délégué Général aux droits de l'enfant), seront dorénavant élargies aux matières relevant de la Région bruxelloise et de la COCOF**, ont annoncé ce jeudi la Ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénédicte Linard, et la Ministre-Présidente de la COCOF, Barbara Trachte à l'issue du gouvernement conjoint. Fin 2020, ses compétences avaient été élargies à la Région Wallonne, c'est donc aujourd'hui une nouvelle étape importante qui est franchie pour renforcer le rôle de cet acteur incontournable des droits de l'enfant dans notre pays.

Sur proposition des ministres **Valérie Glatigny** (Fédération Wallonie-Bruxelles), **Bernard Clerfayt** (région de Bruxelles-Capitale) et **Nawal Ben Hamou** (COCOF), les gouvernements se sont aussi accordés pour lancer un processus visant à mettre en place un protocole de collaboration dans le domaine du sport entre les trois entités, à l'instar de ce qui a été précédemment convenu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la région wallonne. Pour rappel, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente en matière de politique sportive, tandis que les régions sont compétentes en matière d'infrastructures sportives. La COCOF exerce également des compétences en matière de soutien au sport amateur. Cette démarche permettra d'assurer davantage de cohérence entre les actions menées par les différentes entités. L'objectif est de nouer des collaborations spécifiques afin de renforcer le soutien au tissu associatif sportif bruxellois et, ainsi, de promouvoir davantage encore l'activité physique auprès de l'ensemble de la population.

Les différents exécutifs ont de plus acté leur volonté de travailler ensemble, mais aussi avec la Région Wallonne, à la définition et l'implémentation d'une **stratégie commune pour**

susciter l'intérêt et les vocations dans les filières STEAM (sciences, technologies, engineering, arts, mathématiques) via la création d'un « Comité STEAM ».

Ces filières possèdent un immense potentiel sociétal et économique. Mais elles ne recueillent actuellement qu'un trop faible intérêt. C'est particulièrement vrai dans le chef des jeunes, et encore plus chez les jeunes filles, qui ne choisissent que trop peu les filières d'études liées, alors même qu'elles présentent de prometteuses opportunités d'emploi. Alors que plus d'un étudiant sur deux est une étudiante, les filières scientifiques, par exemple, n'attirent que peu de filles. Selon le Comité femmes et sciences, les domaines des sciences de l'ingénieur et technologie comptent 79% d'hommes et 21% de femmes.

Une stratégie commune, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (autorités publiques, acteurs de l'enseignement et de la formation, monde économique, société civile) via une plateforme dédiée, est nécessaire pour stimuler un engouement autour de ces domaines, en particulier des filles.

Un état des lieux de la Stratégie Go4Brussels 2030 a également été abordé et particulièrement les engagements de la Région et des Communautés en la matière. Dans ce cadre, il a été acté que la concertation relative aux objectifs et chantiers visant les politiques croisées emploi-formation sera relancée au plus vite.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79